

## CHAMPIONNAT MANCHE EST AFL 2023.

### Instructions de course

#### Championnat Manche Est AFL Manche N°3

07 et 08 octobre 2023

Club



Grade 4

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 L'avis de course
- 1.5 Le règlement national du classement national des coureurs AFL, le règlement du championnat régional Manche Est AFL et le cahier des charges du championnat Manche Est AFL.
- 1.6 La règle de Classe Laser 7 (a) est restreinte comme suit: "une seule personne doit être à bord pendant les courses, dont le nom doit être spécifié sur la fiche d'inscription".

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au club house du SNPH
- 2.2 L'avis de course pourra être mis en ligne à l'adresse suivante: <http://www.snph.org>

#### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée en ligne au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au club house du SNPH.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 min après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 4.3 **Sortie de la cale de mise à l'eau affalée du pavillon G**

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 **Briefing terrasse du SNPH Le samedi 07 octobre 2023 à 12H00**  
**Le dimanche 08 octobre 2023 à 8H45**

5.2 Dates des courses et heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour :

5.3

Date	Classe	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
<b>Samedi 07 Octobre 2023</b>	<b>ILCA 7</b>	<b>14h00</b>
<b>Dimanche 08 Octobre 2023</b>	<b>ILCA 6</b> <b>ILCA 4</b>	<b>10h00</b>

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.4 **Le dernier jour de course programmé, aucune procédure de départ ne sera faite après 15h30 sauf si rappel général.**

## 6 PAVILLONS DE CLASSE

Pavillons de classe et d'avertissement ILCA (Blanc, Vert, Jaune)

## 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

Flamme numérique N°1 parcours extérieur, Flamme N°2 parcours intérieur.

8.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

## 9. MARQUES

9.1

Départ	Parcours	Changement	Arrivée
Bouée cylindrique rouge	Bouée cylindrique Jaune, Verte, rouge, Blanche		Bouée cylindrique Blanche

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

**Le chenal est une zone de navigation interdite, un bateau qui naviguerait dans le chenal sera DSQ sans instruction**

## 11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée cylindrique Rouge à l'extrémité bâbord.

11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ (définie comme la zone s'étendant à 100m tout autour de la ligne de départ) pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que

possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

### 13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon Bleu et une bouée cylindrique Blanche.

### 14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 s'applique et n'est pas modifiée.

14.2 L'annexe P s'applique dans son intégralité à l'exception de la RCV P5 (Pavillons O et R)

### 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps limites et les temps cibles sont :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>
<b>ILCA 7</b>	<b>45 minutes</b>	<b>90 minutes</b>
<b>ILCA 6</b>		
<b>ILCA 4</b>		

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

- 15.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

### 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au club house du SNPH. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

16.3 Des avis seront affichés en ligne au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au SNPH. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information en ligne. Toutefois, avec accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure limite de dépôt des réclamations et d'affichage des convocations, dès lors qu'elles estimeront que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés au tableau officiel pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée au tableau officiel

16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité
- Publicité de l'épreuve
- Bateaux accompagnateurs
- Communication radio

16.7 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation doit être déposée :

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,

(b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée en ligne.

Ceci modifie la RCV 62.2.

### 17. CLASSEMENT

17.1 **2** courses doivent être validées pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

(a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

- (b) Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaises.

## **18 REGLES DE SECURITE**

- 18.1 Un émargement (sortie et retour) sera mis en place au club house du SNPH. L'émargement sera ouvert au plus tard 1 heure avant l'heure prévue pour le premier signal d'avertissement du jour et au retour jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*
- 18.1.1 L'absence d'émargement au départ entraînera sans instruction une pénalité de 90 % des inscrits du groupe à la première course du jour.
- 18.1.2 L'absence d'émargement au retour entraînera sans instruction une pénalité de 90 % des inscrits du groupe à la dernière course du jour.
- 18.1.3 Ceci modifie RCV 63.1.
- 18.3 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
- 18.4 Conformément au règlement AFL ; si avant le signal de départ, la vitesse du vent est relevée en dessous de 5 nœuds, le comité de course doit annuler ou retarder. Le comité de course pourra interrompre une course si la vitesse du vent est relevée au-dessous de 5 nœuds ou en cas de variation importante du vent après le départ.
- 18.5 Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel, cela modifié la règle 40.
- 18.6 Chaque bateau doit être équipé d'un bout de remorquage flottant d'au moins 10 mètres
- 18.7 Les entrées ou sortie de port se font par défaut au remorquage sauf avis contraire de l'organisation.
- 18.8 Les entrées ou sortie de port se font avec l'aval de l'organisateur signalé par un pavillon vert positionné entre les digues nord et sud.

## **19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT *[DP]***

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## **21. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]***

Les bateaux pourront être amenés à porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions précisées à lors d'un avenant.

## **23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS *[DP]***

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 **Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel sur l'eau. Tous les bateaux d'entraîneurs, d'accompagnateurs doivent être équipés d'un coupe circuit du moteur. Ce coupe circuit devra être utilisé à tout moment sur l'eau.**
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**25. PRIX**

Des prix seront distribués:

- aux 3 premiers des séries ILCA 7, 6 et 4
- à la 1ère féminine en ILCA 6 et à la 1ère féminine en ILCA 4
- au 1er master en ILCA 7 et au 1er master en ILCA 6.

**26. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

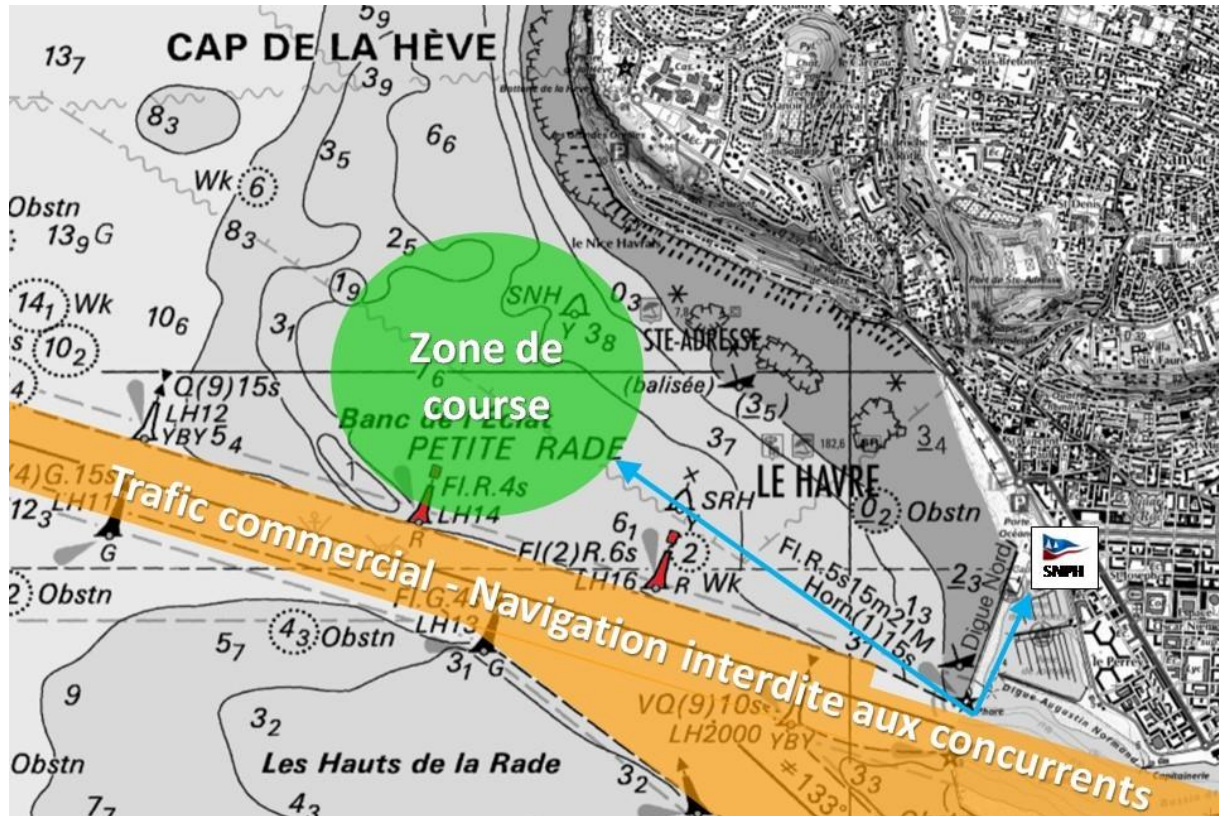
Président du comité de course: **Didier Legrix**

Comité de course adjoint **Nöel Racine**

Présidente du jury: **Frédérique Bertin**

## ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course



La zone de course est située en baie du Havre, entre le chenal et le cap de la Hève.

**Il est demandé aux concurrents une attention particulière pour ne pas entrer dans les zones de trafic commercial. Pour ce faire, les concurrents doivent veiller à respecter scrupuleusement les règles suivantes :**

AUX SORTIES ET ENTREES DE PORT :

- Contourner au plus près l'extrémité de la digue Nord.
- Se dégager au plus vite vers le Nord (port de plaisance ou Baie du Havre).
- Suivre les directives des bateaux organisation et des autorités portuaires.

SUR LE PLAN D'EAU :

- S'assurer de rester à tout moment au Nord du chenal, délimité par des bouées latérales Babord rouges.
- En cas d'attente, privilégier, sans gêner les concurrents en course, les zones au Nord ou à l'Est de la zone de course.

# ANNEXE PARCOURS

